

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2020-0036

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **ARBEZOL SPEZIAL**,*

de la société *Bosshard Lack- und Farbenfabrik GmbH*

enregistrée sous le numéro *BC-NC023569-42*

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 29 janvier 2020,

*Considérant que l'efficacité préventive du produit n'est pas démontrée contre *Lyctus brunneus* et *Anobium punctatum*. Par conséquent, le produit ne répond pas au condition de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage;*

Considérant que l'efficacité n'est pas démontrée lorsque le produit est appliqué uniquement pour le traitement curatif par injection avec ou sans pression. Par conséquent, le produit ne répond pas au condition de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage;

Considérant que l'application du produit par pulvérisation à l'extérieur conduit à un risque inacceptable pour l'environnement. Par conséquent, le produit ne répond pas au condition de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iv du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2


La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 6 mars 2030.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

14 AOUT 2020



Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	ARBEZOL SPEZIAL
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	KORANOL Ib

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Bosshard Lack- und Farbenfabrik GmbH
	Adresse	Spitalgasse 3, 86529 Schrobenhausen Allemagne
Numéro de demande	BC-NC023569-42	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0036	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Kurt Obermeier GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Berghäuser Straße 70, D-57319 Bad Berleburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Berghäuser Straße 70, D-57319 Bad Berleburg Allemagne

Nom du fabricant	Bosshard + Co. AG
Adresse du fabricant	Ifangstrasse 97, 8153 Rümlang / Schweiz Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Ifangstrasse 97, 8153 Rümlang / Schweiz Suisse

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Plot 306/3, II Phase, GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (Technique)	3-phenoxybenzyl(1RS)- cis,trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropaneca rboxylate or 3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropaneca rboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,16
Corbesol B 62 Mixture of Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Corbesol B 62 Mixture of Hydrocarbons, C11- C12, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11- C13, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11- C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Formulant	-	918-167-1 920-901-0 927-285-2	99,71

2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P301+310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P331 : NE PAS faire vomir.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>EUH208 : Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Substances à faire apparaître sur l'étiquette : Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics, Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, Hydrocarbures, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics</p>

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement curatif par pulvérisation - Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) <p>Stade larve</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	250 g/m ² (328 ml/m ²) 3 applications de 100-115 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Vaporisateur (étain) - 0,2 L</p> <p>Seau (étain) - 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L</p> <p>Jerry can (étain) - 2,5 / 5 / 10 / 20 L</p> <p>Baril (acier) - 200 L</p> <p>IBC (conteneur pour vrac) (plastique PEHD) - 600 / 1000 L</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit non dilué avec un pulvérisateur à basse pression ou grâce à une bombe aérosol.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.



4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif par pulvérisation - Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	CU1 : 150 g/m ² (195 ml/m ²) 2 applications de 90-110 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Vaporisateur (étain) - 0,2 L Seau (étain) - 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L Jerry can (étain) - 2,5 / 5 / 10 / 20 L Baril (acier) - 200 L IBC (conteneur pour vrac) (plastique PEHD) - 600 / 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit non dilué avec un pulvérisateur à basse pression ou grâce à une bombe aérosol.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement curatif par brossage/ rouleau - Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur (bois en situations de classes d'usages 2 et 3) Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	250 g/m ² (328 ml/m ²) 3 applications de 100-115 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (étain) - 0,375 / 0,75 / 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L Jerry can (étain) - 2,5 / 5 / 10 / 20 L Baril (acier) - 200 L IBC (conteneur pour vrac) (plastique PEHD) - 600 / 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser le produit non dilué et appliquer directement à partir du récipient.
- Remuer le produit avant l'application.
- Après application : nettoyer avec un nettoyant pour pinceau, du white spirit ou du diluant pour résine synthétique.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement préventif par brossage/rouleau - Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	CU1 : 150 g/m ² (195 ml/m ²) 2 applications de 90-110 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (étain) - 0,375 / 0,75 / 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L Jerry can (étain) - 2.5 / 5 / 10 / 20 L Baril (acier) - 200 L IBC (conteneur pour vrac) (plastique : PEHD) - 600 / 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Utiliser le produit non dilué et appliquer directement à partir du récipient.
- Remuer le produit avant l'application.
- Après application : nettoyer avec un nettoyeur pour pinceau, du white spirit ou du diluant pour résine synthétique.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement curatif par injection sans pression –Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur (bois en situations de classes d'usages 2 et 3) Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application par injection sans pression combinée au traitement superficiel (par pulvérisation en intérieur ou brossage/rouleau en intérieur/extérieur)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 250 g/m ² (328 ml/m ²) 3 applications de 100-115 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle Application par injection sans pression (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 10 kg/m ³ 3 application de 7 ml par trou environ à 30 minutes d'intervalle Distance des trous : Horizontal 20 cm Vertical 10 cm
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (étain) - 0,375 / 0,75 / 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L Jerry can (étain) - 2,5 / 5 / 10 / 20 L Baril (acier) - 200 L IBC (conteneur pour vrac) (plastique : PEHD) - 600 / 1000 L

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.
- Après le traitement, sceller les trous de forage avec une cheville en bois.
- Après l'application : nettoyer le matériel avec un nettoyant pour pinceau, du white spirit ou du diluant pour résine synthétique.
- Le traitement des trous ne doit être effectué que sur des éléments en bois librement accessibles. Ne pas percer les parties recouvertes (par ex. les lames de parquet), car le produit de protection du bois peut se répandre de manière incontrôlée.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Après le traitement par remplissage, le temps de séchage peut être d'au moins une semaine.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Traitement curatif par injection avec pression –Professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur (bois en situations de classes d'usages 2 et 3) Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application par injection sous pression combinée au traitement superficiel (par pulvérisation en intérieur ou brossage/rouleau en intérieur/extérieur)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application superficielle : 250 g/m ² (328 ml/m ²) 3 applications à 5 minutes d'intervalle Application par injection sous pression (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 10 kg/m ³ 1 application de 20 ml par trou Distance des trous : Horizontal 20 cm Vertical 10 cm
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (étain) - 0,375 / 0,75 / 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20 L Jerry can (étain) - 2,5 / 5 / 10 / 20 L Baril (acier) - 200 L IBC (conteneur pour vrac) (plastique : PEHD) - 600 / 1000 L

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.
- Après le traitement, sceller les trous de forage avec une cheville en bois.
- Après l'application : nettoyer le matériel avec un nettoyant pour pinceau, du white spirit ou du diluant pour résine synthétique.
- Le traitement des trous ne doit être effectué que sur des éléments en bois librement accessibles. Ne pas percer les parties recouvertes (par ex. les lames de parquet), car le produit de protection du bois peut se répandre de manière incontrôlée.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Après le traitement par remplissage, le temps de séchage peut être d'au moins une semaine.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Traitement curatif par brossage/rouleau –Non-professionnels

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages: - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Stade larve
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur (bois en situations de classes d'usages 2 et 3) Traitement curatif du bois en service (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage, au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	250 g/m ² (328 ml/m ²) 3 applications de 100-115 ml/m ² à 5 minutes d'intervalle
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (étain) - 0,375 / 0,75 / 1 / 2,5 / 5 L

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Remuer le produit avant l'application.
- Après application : nettoyer avec un nettoyeur pour pinceau, du white spirit ou du diluant pour résine synthétique.

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Ne pas utiliser dans les pièces de vie et de sommeil malgré une infestation active et visible.
- Assurer une ventilation adéquate pendant la phase d'application et de séchage du produit. Réutilisation de la pièce après 48h.
- Couvrir les matériaux bitumineux, les plastiques, le plâtre, le béton et le grès.
- Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail.
- Ne pas travailler à la lumière et au feu ouverts.
- Utiliser des équipements et des lampes antidéflagrantes.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ en extérieur, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Les liquides résiduels du nettoyage de l'équipement doivent être évacués comme déchets dangereux.
- Pendant le temps de séchage du produit de protection du bois, l'inflammabilité des pièces de bois traitées est augmentée.
- Contient des pyréthrinoïdes, toxiques pour les chats, les abeilles, les poissons et autres organismes aquatiques.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Couvrir les aquariums avant l'application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à l'abri de la lumière
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Ne pas stocker le produit à plus de 30°C.
- Protéger le récipient contre les dommages.
- Durée de vie :
 - 2 ans à température ambiante dans un seau en métal
 - 1 an dans une bouteille en PEHD

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.